

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

12 SEPTEMBRE 1961

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

4^e ANNÉE N° 59

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

Informations

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

- Avis d'appel d'offres n° 145 lancé par la république de Côte-d'Ivoire
pour un projet financé par la Communauté économique européenne
— Fonds européen de développement 1101/61*
- Avis d'appel d'offres n° 146 lancé par la république de Côte-d'Ivoire
pour un projet financé par la Communauté économique européenne
— Fonds européen de développement 1103/61*

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE CONSEIL

Informations

- Décision portant remplacement d'un membre démissionnaire du Comité
scientifique et technique 1105/61*

VIENT DE PARAÎTRE:

**ANNUAIRE-MANUEL 1960-1961
de l'Assemblée parlementaire européenne**

*Préface de M. Hans Furler,
président de l'Assemblée parlementaire européenne*

Dans la première partie de ce volume de 736 pages, le lecteur trouvera tous renseignements utiles sur la composition de l'Assemblée et sur les institutions des trois Communautés (C.E.C.A., C.E.E., Euratom).

La seconde partie donne un aperçu de l'application des traités en 1960. On trouvera également les rapports et les résolutions de l'Assemblée ainsi que les questions écrites de ses membres et les réponses qui y ont été données par les exécutifs ou les Conseils des Communautés.

En d'autres termes, cet ouvrage offre un aperçu général de l'ensemble de l'activité des trois Communautés vue sous l'angle du contrôle parlementaire.

Prix: Frb. 250,— (NF 25,—).

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*. Pour la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», P.O. Box 569, London, S.E. 1.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

INFORMATIONS

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

**Avis d'appel d'offres n° 145 lancé par la république de Côte-d'Ivoire
pour un projet financé par la Communauté économique européenne
— Fonds européen de développement**

Convention: 75/F/CI/E-S

Projet: 12.21.505

Objet:

Terrassements, ouvrages et bitumage dans la Boucle du Cacao (région centre-est de la Côte-d'Ivoire).

Les travaux sont répartis en cinq lots:

- Lot 1:** Terrassements et ouvrages sur la route Dimbokro—Bocanda et aménagement de 4 pistes;
- Lot 2:** Terrassements et ouvrages sur la route Akoupe—Kotobi—Daoukro et aménagement de la piste Arra—Yafo;
- Lot 3:** Terrassements et ouvrages sur la route Kotobi—Daoukro et aménagement de 8 pistes;
- Lot 4:** Couche de base et revêtement sur la route Akoupe—Kotobi, sur 32,8 km;
- Lot 5:** Couche de base et revêtement sur la route Akoupe—Kotobi—Daoukro, sur 37,7 km.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour chaque lot, plusieurs lots ou l'ensemble des cinq lots.

Visite des lieux:

Une visite des lieux de travaux est fixée au jeudi 19 octobre 1961. Le rassemblement pour le départ aura lieu dans la cour de la direction des travaux publics à Abidjan le même jour à 6 heures.

Estimation des travaux:

1.200.000.000 de francs C.F.A. ⁽¹⁾.

Délai d'exécution envisagé:

- pour chacun des 3 premiers lots: 16 mois;
 - pour les lots 4 et 5: 6 mois à compter de l'ordre de commencer les travaux qui ne pourra être donné qu'après réception de la plate-forme.
- (Le délai d'exécution est à proposer par le soumissionnaire.)

Les offres

en langue française doivent parvenir par pli recommandé à la direction des travaux publics à Abidjan (Côte-d'Ivoire), B.P. 1375, avant le 1^{er} décembre 1961, date de rigueur. Le soumissionnaire devra annoncer l'envoi de son offre par voie télégraphique, en précisant la date d'expédition de celle-ci.

L'ouverture des offres aura lieu le vendredi 8 décembre 1961 à 9 heures à la direction des travaux publics à Abidjan (Côte-d'Ivoire).

Le dossier d'appel d'offres

rédigé en langue française peut être obtenu par demande adressée à M. le Directeur des travaux publics à Abidjan (Côte-d'Ivoire) au prix de 30.000 francs C.F.A.

L'envoi du dossier sera effectué franco de port, par avion, après réception de la somme indiquée ci-dessus qui peut être réglée par mandat établi au nom de M. le Trésorier-Payeur de la Côte-d'Ivoire à Abidjan et adressé à M. le Directeur des travaux publics à Abidjan (Côte-d'Ivoire).

Consultation du dossier d'appel d'offres:

1. A la direction des travaux publics (arrondissement des études) à Abidjan (Côte-d'Ivoire);
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles;
3. Aux services d'information des Communautés européennes à:
 - Bonn, Zitelmannstrasse 11,
 - La Haye, Mauritskade 39,
 - Luxembourg, 18, rue Aldringer,
 - Paris XVI^e, 61, rue des Belles-Feuilles,
 - Rome, Via Poli 29.

Renseignements supplémentaires:

A la direction des travaux publics (arrondissement des études) à Abidjan (Côte-d'Ivoire).

⁽¹⁾ Équivalent à environ 4.861.000 U.S. dollars.

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

**Avis d'appel d'offres n° 146 lancé par la république de Côte-d'Ivoire
pour un projet financé par la Communauté économique européenne
— Fonds européen de développement**

Convention: 75/F/CI/E-S

Projet: 12.21.506

Objet:

Terrassements et ouvrages dans la région de Man (région ouest de la Côte-d'Ivoire).

Les travaux sont répartis en deux lots:

Lot 1: Terrassements et ouvrages sur la route Danane—Man et aménagement de 11 pistes;

Lot 2: Terrassements et ouvrages sur la route Toulepleu—Danane, sur la route Guiglo—Toulepleu et aménagement de 8 pistes.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour chacun des lots ou pour l'ensemble des deux lots.

Visite des lieux:

Une visite des lieux de travaux est fixée au mardi 17 octobre 1961. Le rassemblement pour le départ aura lieu:

- à l'aéroport d'Abidjan, à 5 heures 45 précises le même jour, pour les personnes inscrites pour le départ par avion spécial,
- dans la cour de la subdivision des travaux publics de Man, à 8 heures, pour les personnes se rendant à Man par leurs propres moyens.

Estimation des travaux:

620.000.000 de francs C.F.A. ⁽¹⁾.

Délai d'exécution envisagé:

16 mois pour chaque lot (le délai d'exécution est à proposer par le soumissionnaire).

Les offres

en langue française doivent parvenir par pli recommandé à la direction des travaux publics à Abidjan (Côte-d'Ivoire), B.P. 1375, avant le 1^{er} décembre 1961, date de rigueur. Le soumissionnaire devra annoncer l'envoi de son offre par voie télégraphique, en précisant la date d'expédition de celle-ci.

L'ouverture des offres aura lieu le vendredi 8 décembre 1961 à 9 heures à la direction des travaux publics à Abidjan (Côte-d'Ivoire).

⁽¹⁾ Équivalent à environ 2.511.600 U.S. dollars.

Le dossier d'appel d'offres

rédigé en langue française peut être obtenu par demande adressée à M. le Directeur des travaux publics à Abidjan (Côte-d'Ivoire) au prix de 20.000 francs C.F.A.

L'envoi du dossier sera effectué franco de port, par avion, après réception de la somme indiquée ci-dessus qui peut être réglée par mandat établi au nom de M. le Trésorier-Payeur de la Côte-d'Ivoire à Abidjan et adressé à M. le Directeur des travaux publics à Abidjan (Côte-d'Ivoire).

Consultation du dossier d'appel d'offres:

1. A la direction des travaux publics (arrondissement des études) à Abidjan (Côte-d'Ivoire);
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles;
3. Aux services d'information des Communautés européennes à:

Bonn, Zitelmannstrasse 11,

La Haye, Mauritskade 39,

Luxembourg, 18, rue Aldringer,

Paris XVI^e, 61, rue des Belles-Feuilles,

Rome, Via Poli 29.

Renseignements supplémentaires:

A la direction des travaux publics (arrondissement des études) à Abidjan (Côte-d'Ivoire).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE CONSEIL

INFORMATIONS

DÉCISION

**portant remplacement d'un membre démissionnaire
du Comité scientifique et technique**

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE,

vu l'article 134 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique,

vu la décision portant nomination des membres du Comité scientifique et technique, adoptée par le Conseil au cours de sa 3^e session tenue le 18 mars 1958,

considérant que le siège d'un membre du Comité scientifique et technique est devenu vacant à la suite de la démission de M. le Professeur Ir. E. F. Boon, portée à la connaissance du Conseil par lettre du gouvernement néerlandais en date du 16 juin 1961,

ayant recueilli l'avis de la Commission,

DÉCIDE

de nommer membre du Comité scientifique et technique M. l'Ir. J. C. van Reenen en remplacement de M. le Professeur E. F. Boon, et pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 1963.

Fait à Bruxelles, le 3 juillet 1961.

Par le Conseil

Le président

S. BALKE

VIENT DE PARAÎTRE:

**LES INVESTISSEMENTS DANS LES INDUSTRIES
DU CHARBON ET DE L'ACIER DE LA COMMUNAUTÉ**

Rapport sur l'enquête 1961

La Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier procède au début de chaque année, depuis 1953, à une enquête sur les dépenses d'investissements effectuées ou prévues par les entreprises de la Communauté. Cette enquête permet de déterminer l'évolution probable des possibilités de production par secteurs d'activité; elle apporte des précisions intéressant le développement des équipements dans chaque grande région de la Communauté.

Les résultats de l'enquête effectuée au 1^{er} janvier 1961 viennent d'être publiés sous le titre «Les Investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté — Rapport sur l'enquête 1961». Les données recueillies sont analysées par secteurs d'activité et par régions économiques; elles sont illustrées de plusieurs courbes ou figures.

La brochure de 86 pages est disponible dans les quatre langues de la Communauté (français, allemand, italien, néerlandais) ainsi qu'en anglais.

Prix de vente: frb. 50,— (NF 5,—).

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*. Pour la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», P.O. Box 569, London, S.E. 1.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
(EURATOM)

**QUATRIÈME RAPPORT GÉNÉRAL SUR L'ACTIVITÉ
DE LA COMMUNAUTÉ**

La Commission vient de publier le «Quatrième Rapport général sur l'activité de la Communauté» (avril 1960 — mars 1961).

Cet ouvrage comprend 180 pages (format $15,5 \times 24$) et est rédigé dans les quatre langues officielles de la Communauté.

Le prix en est fixé à 50 francs belges (NF 5,—).

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*.

VIENT DE PARAÎTRE:

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

GRÈVE ET LOCK-OUT

Cette publication constitue le cinquième volume de la série d'études sur *«Le Droit du travail dans la Communauté»*, élaborées sous le patronage et la direction de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

L'étude se rattache essentiellement à celles déjà élaborées par le groupe des «spécialistes du droit du travail», qui fonctionne depuis 1955 auprès de la Haute Autorité, et elle a été conçue et réalisée selon la méthode désormais habituelle à ce groupe de travail. Six rapports nationaux examinent, à la lumière de la législation, de la doctrine et de la jurisprudence des six pays, les principaux problèmes que posent les conflits du travail: les éléments fondamentaux des comportements par lesquels se traduisent la grève et le lock-out, le caractère licite ou illicite des différentes formes de conflits collectifs, les effets juridiques de la grève et du lock-out sur le contrat de travail et les rapports en matière d'assurance, etc. Les tendances communes, ainsi que les analogies et les différences observées dans les divers systèmes juridiques sont soulignées dans le rapport de synthèse du professeur Horion.

Cet ouvrage comprend 400 pages (format 15,5×23 cm) et est rédigé dans les quatre langues officielles de la Communauté. Le prix en est fixé à frb. 250,— (NF 25,—).

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*.